LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DFA 27 - Amendement relatif à la création de 250 postes dans le périscolaire

Signataires : Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:

le budget supplémentaire emplois 2026 est augmenté comme suit :

- **20 ETP de catégorie A** dans le corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation, spécialité animation périscolaire, afin d'engager le passage en catégorie A des directeurs et directrices périscolaires.
- **30 ETP d'animateurs de catégorie B** pour renforcer les directions périscolaires, créer des fonctions d'adjoint à la direction dans les écoles accueillant les effectifs les plus importants et améliorer l'accompagnement pédagogique des équipes.
- **20 ETP d'animateurs de catégorie B** pour assurer des missions relatives à l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers, à la protection de l'enfance, à la prévention des violences, à la formation et à l'accompagnement des équipes.
- **100 ETP d'adjoints d'animation et d'action sportive de catégorie C** affectés durablement aux équipes périscolaires des écoles.
- **40 ETP d'adjoints d'animation et d'action sportive de catégorie C** affectés aux pools territoriaux de remplacement des CASPE afin de permettre le remplacement des agents dès le premier jour d'absence.
- **20 ETP d'agents spécialisés des écoles maternelles de catégorie C** pour renforcer les équipes dans les écoles maternelles, notamment pour l'accompagnement, l'hygiène et l'inclusion des enfants.
- **20 ETP d'agents spécialisés des écoles maternelles de catégorie C** affectés aux pools territoriaux de remplacement.

Soit un total de 250 créations d'emplois inscrites au budget supplémentaire emplois 2026, réparties entre :

- 20 emplois de catégorie A
- 50 emplois de catégorie B
- 180 emplois de catégorie C

Ces 250 emplois constituent la première étape d'un **plan pluriannuel de 1 000 créations nettes d'emplois permanents dans le service public périscolaire parisien**.

La dépense correspondante sera financée en 2026 par l'excédent de fonctionnement reporté et, en année pleine à compter de 2027, par une augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Exposé des motifs :

Le service public périscolaire parisien traverse une crise profonde. Les graves violences révélées ces derniers mois ont mis en lumière les insuffisances des dispositifs de prévention et de signalement, mais aussi les conséquences des sous-effectifs, de la précarité et de l'épuisement des équipes.

La protection des enfants ne peut reposer uniquement sur davantage de contrôles et de suspensions. Elle exige des personnels stables, formés et suffisamment nombreux, le remplacement des absences dès le premier jour, des temps de préparation et des moyens spécifiques pour accueillir les enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

Les personnels, les syndicats et les familles alertent depuis des années sur le non-respect des taux d'encadrement, la sous-qualification, le recours massif aux vacations sur des besoins permanents et l'insuffisance des pools de remplacement. La Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant a elle-même placé l'augmentation des effectifs, la fin de la précarité et l'amélioration des conditions de travail parmi ses principales recommandations.

Pourtant, le budget supplémentaire emplois pour 2026 reste un exercice à effectif et masse salariale constants. La fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » perd même 12 emplois nets, dont un poste d'adjoint d'animation et deux postes de conseiller des activités physiques, sportives et de l'animation. Malgré la crise, aucun moyen humain nouveau n'est donc proposé pour le périscolaire.

La création immédiate de 250 emplois permanents constitue une première réponse d'urgence. Elle permettra de renforcer les équipes auprès des enfants, les capacités de remplacement, l'encadrement pédagogique, l'inclusion et la protection de l'enfance. La répartition proposée entre catégories A, B et C engage également la nécessaire revalorisation des directeurs périscolaires, des animateurs et des ASEM.

Cette première tranche s'inscrit dans un plan de 1 000 créations nettes d'emplois d'ici 2029, à raison de 250 postes au budget supplémentaire 2026 puis de 250 postes dans chacun des budgets primitifs 2027, 2028 et 2029. Ces créations devront augmenter réellement le nombre d'adultes présents auprès des enfants et ne pourront se limiter à la transformation administrative de vacations existantes.